

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

Désignation du secrétaire de séance : Dominique RATTO-CRÉPIN

Ouverture de la séance à 18 h 00

Présents : Karin Ananda BÉGÉ (à partir de 18h10), Audrey BERNARD, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Laurent CHARBONNIER, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Absente : Karin Ananda BÉGÉ (jusqu'à 18h10),

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout de trois délibérations à l'ordre du jour, une délibération relative à une modification budgétaire, une délibération relative à l'assurance contre les risques statutaires, une délibération relative aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20.05.2021
- Délibération relative à une cession de terrain
- Délibération relative au choix du futur boulanger
- Délibération relative au choix du cabinet d'urbanisme (révision du PLU)
- Délibération relative à la convention de co-accueil de spectacles avec la CCPC
- Délibération relative à la maîtrise d'œuvre de la boulangerie
- Délibération relative au projet d'aménagement sportif
- Délibération relative à une Décision Modificative sur le budget M 49
- Délibération relative à l'assurance contre les risques statutaires
- Délibération relative aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Délibération 2021.040 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mai 2021

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2021, le conseil municipal,

après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021, et que le secrétaire de séance ait accepté les remarques de Karin BÉGÉ, approuve à l'unanimité ce document.

Délibération 2021.041 Cessions de terrain Commune/ Particulier

Mr le Maire rappelle au conseil le projet de cession de terrain à Montvoisin, à destination de Mr Teyssier Ducros. Il s'agit d'une bande de terrain de 103m² vendue à 65€/m². Le futur propriétaire s'engage à l'entretien du mur inclus dans cette bande de terrain.

Vote POUR à l'unanimité

Arrivée de Karin BÉGÉ à 18h10

Délibération 2021.042 Choix du futur preneur de la boulangerie

Suite au travail des membres de la commission boulangerie, en collaboration avec l'Association Relance, le maire présente au conseil les conclusions de cette concertation. Après une large publicité (radio, journaux, affichage, pôle

emploi, réseaux sociaux, ...), sept candidatures ont été retenues. La commission a sélectionné, pour audition, trois couples. Les quatre autres candidatures ont été écartées, en particulier, car est arrivé le projet d'un nouvel atelier boulangerie chez un particulier à Pailhès correspondant à leurs proposition.

Après audition et à l'unanimité de ses membres, la commission du suivi de ce dossier boulangerie propose de retenir Mr Robert MONE et Mme Cloé THÉRON.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.043 Choix du cabinet d'urbanisme (révision du PLU)

Le Maire rappelle au Conseil la procédure visant à choisir un bureau d'étude d'urbanisme pour la 1^{ère} révision du PLU. Il précise le choix d'une révision dite « PLU Gard Durable » qui verra la mise en place d'un panel de personnes qui accompagnera le conseil municipal au fil du travail.

Sept Cabinets ont répondu à l'appel d'offre, quatre ont été auditionnés par la commission urbanisme, accompagnée par le CAUE30, le Conseil Départemental, les urbanistes de la CCPC. Laurent Charbonnier précise les exposés des différents candidats. Les critères du marché sont rappelés : 30 % Adéquation de l'équipe mobilisée pour la mission, 50 % Qualité de l'approche méthodologique proposée, 20% Prix proposés. A l'unanimité, la commission Urbanisme propose au conseil le choix du cabinet Terre d'Urba afin d'assurer la 1^{ère} révision du PLU de la commune. Le travail débutera en septembre, et devrait durer 2 années. Il sera réalisé en même temps que le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Piémont Cévenol)

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.044 Convention de co-accueil de spectacles avec la CCPC

Karin BÉGÉ présente la nouvelle convention de co-accueil de spectacles avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol (CCPC). Elle vise à définir les rôles et missions de chacun des acteurs de la saison culturelle et s'appliquera à chaque accueil.

Effectivement, dans le cadre de cette programmation, les salles communales (école ou salle culturelle, par ex) peuvent être mises à disposition, pour une résidence, un spectacle ou une projection cinématographique, ces événements étant, à Monoblet, toujours et uniquement portés par une association de la commune.

Il convient dorénavant, pour chaque manifestation, de signer une nouvelle convention de co-accueil de spectacle, rendant caduques la délibération 2017.011 et la convention annexe sur le même sujet. Ce type de convention a été discuté en commission culture de la CCPC.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.045 Maîtrise d'œuvre de la boulangerie

Mr le Maire rappelle que dans la délibération n° 2020.020 du 25 mai 2020, le choix du maître d'œuvre a été effectué sur un pourcentage (sur un montant estimatif de 150 000€). Le bureau d'architecte choisi, le moins disant, était M SCHEBAT Tristan, pour un taux d'honoraire de 9.5%. Le taux reste inchangé.

Le projet de réhabilitation d'un bâtiment-hangar en centre village (rue des Forges), en espace boulangerie (atelier et magasin) a été estimé pour un montant prévisionnel de 360 000 € HT. Le coût des honoraires s'élèvera à 34 200 € HT pour un montant prévisionnel des travaux de 360 000 € HT. Jacky MARTIN demande s'il est vraiment nécessaire d'avoir un maître d'œuvre pour ce projet : bien que ce programme de réhabilitation soit moins important que le projet de l'école, ou la réhabilitation de La Clastre, c'est un travail de spécialiste que d'accompagner le conseil pour le marché à venir (Dossier de Consultation des Entreprises), rappelant que la dématérialisation du marché est obligatoire dès 40 000€. Les dossiers sont devenus très complexes.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.046 Projet d'aménagement sportif (phase 1)

Mr le Maire rappelle la délibération 2020.059 actant le projet et le financement du projet d'aménagement sportif pour un demi-terrain synthétique.

La subvention prévue de la FFF dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateurs n'étant pas de 65 000€ mais 25 000€, et les notifications des subventions qui nous sont parvenues suite au traitement des demandes, obligent à revoir le plan de financement, soit :

Dépenses (Financement HT).....	276 563 Euros, soit 331 875 € TTC
Recettes :	
DETR :	55 312€
CD30 (aides aux communes) :	69 141 €
Région FIR:	21 000€
F.F.F. :	25 000€
Fonds propres :	106 110 €
Total :.....	276 563€uros

Le maire souhaite connaître l'avis du conseil pour la poursuite de ce projet. Les subventions représenteraient 62 % des dépenses. Le Maire rappelle qu'un espace de ce type, ouvert à tous, manque à la commune.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.047 Décision Modificative sur le budget M 49

A la demande du Trésor Public, pour le budget EAU, il convient de prendre une décision modificative au budget M49 (proposée par le trésor public) : corriger une discordance de 1000.00 € entre le compte 675-042 (23 000.00) et le compte 2151-40 + le compte 2182-040 (22 000.00)

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.048 Assurance contre les risques statutaires

La commune adhère à un contrat couvrant ses agents (Décès, Accident de Service, Maladie Professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/Longue Durée, Maternité) par le biais d'une mutualisation possible avec Centre de Gestion du Gard, qu'elle charge de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

Les détails sont précisés dans le texte de la délibération.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.049 Opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Jacques LIN précise la demande de du Président des communes et collectivités territoriales du Gard, et détaille les aberrations décisionnaires gouvernementales concernant la gestion des forêts (désengagement de l'Etat par la suppression d'emploi ONF, nouvelles charges financières pour les communes forestières)

En solidarité avec les communes forestières et pour la défense de ce bien précieux qu'est la forêt, le conseil à **l'unanimité** soutient la délibération proposée par l'association des communes et collectivités forestières du Gard.

Questions Diverses :

- Terrasse du café : Suite à une demande reçue en mairie, le conseil débat autour d'une éventuelle extension de la terrasse du café vers la Place. Certains défendent la sécurité, et demandent que la terrasse actuelle soit supprimée, et remplacée par un espace sur la Place. Le Maire rappelle qu'elle a été définie avec le concours de la DDTM et de la gendarmerie. Certains conseillers attestent que cette demande n'est plus d'actualité : elle n'aurait été demandée que pour le jour de l'ouverture (il n'y a pas cette précision sur le courrier). Le problème récurrent d'un « bar de nuit » avec ses nuisances est

évoqué. Sans y être opposé, le conseil souhaite demander des précisions quant à ce souhait d'extension avant une quelconque décision.

Pour ce qui est de la demande de reculer l'heure d'extinction de l'éclairage public, il est rappelé que c'est techniquement très compliqué, et que le conseil tient au respect des critères de ciel étoilé du PNC ; rien n'empêche l'installation de spots par le café.

Départ de Sophie TEULADE à 19h20, départ de Jacky MARTIN à 19h35

- Avancement du site : Bien que toujours en construction, mais déjà bien avancé, le conseil propose que le nouveau site soit mis en ligne dès juillet.
- Appel à projets SMEG : Pour 2022, la commune demande l'enfouissement des réseaux aériens du quartier de Montbounoux
- Problème des containers malodorants de la Place : Un collectif de citoyens a contacté Laurent CHARBONNIER pour un problème d'odeurs insupportables des containers poubelles de la Place des Magnans depuis la réouverture du restaurant en cœur de village. Les conseillers s'inquiètent des problèmes d'hygiène générés par le dépôt des ordures alimentaires du restaurant. Bien que ce soit la CCPC qui est la compétence « ordures ménagères », il semble que ce problème ne trouve pas de solution depuis de nombreuses années. Le maire propose de déplacer les containers, mais est-ce que cela ne serait pas déplacer le problème, et que d'autres habitants soient à leur tour incommodés ?_Le Maire propose que des élus rencontrent le restaurateur, et propose que le service des déchets de la CCPC soit à nouveau contacté.

La séance est levée à 19h50